

Paris, le 13 avril 2017

Réf. : 26/2017/MJ/BL

Madame la Ministre,

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) devait améliorer les carrières de tous les fonctionnaires, y compris les corps et cadres d'emplois atypiques (page 10 du protocole).

Or à ce jour, les emplois fonctionnels de débouché pour les adjoints techniques de la catégorie C, Agents Principaux des Services Techniques (APST) et Chef de Service Intérieur (CSI), n'ont pas bénéficié de la revalorisation de leur carrière dans le cadre du PPCR.

Ces emplois fonctionnels avaient une grille similaire au 1er niveau de la catégorie B (secrétaire de classe normale) pour les APST et CST de 2ème catégorie, et au 2ème niveau de la catégorie B (secrétaire de classe supérieure) pour les APST et CST de 1ère catégorie avant la parution des textes sur le Nouvel Espace Statutaire (NES) en 2009. Le NES n'a d'ailleurs pas été retranscrit pour ces emplois fonctionnels qui ont conservé des grilles de catégorie B avant 2009.

Il est de même pour les corps techniques en extinction de l'Imprimerie Nationale, personnels de maîtrise de l'IN (protes), correcteurs de l'IN et adjoints techniques de l'IN ou les corps techniques des Monnaies et Médailles (ingénieur en chef - chef du service de l'exploitation, ingénieurs en chef, ingénieurs, graveur général des monnaies, chefs de fabrication, chefs de fabrication adjoints, chefs mécaniciens, chefs d'atelier principaux, chefs d'atelier, maîtres graveurs, graveurs et les adjoints techniques mécaniciens) qui ne bénéficient pas à ce jour du protocole PPCR.

Alors que les textes réglementaires de mise en œuvre du protocole PPCR sont pour l'ensemble des fonctionnaires publiés ou en voie d'achèvement, il serait tout à fait anormal que les corps et cadres d'emplois atypiques soient tenus à l'écart.

La CFDT Fonction Publique souhaiterait vous rencontrer très rapidement afin de discuter du calendrier et des modalités qui doivent permettre à ces fonctionnaires de bénéficier pleinement des avancées de rémunération qui leur ont été promises.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mon profond respect.

Mylène JACQUOT



Secrétaire générale

Madame la Ministre
Ministère de la Fonction publique
Secrétariat particulier
80 rue de Lille
75007 PARIS